



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 29/06/2022

### COVID-19 : Point sur la situation sanitaire

**La circulation virale est en forte augmentation et évolue rapidement, de façon défavorable,** sur le plan national comme sur le plan départemental. Dans le Cantal, le taux d'incidence s'établit en effet à 429,9 pour 100 000 habitants pour la semaine glissante du 19 au 25 juin 2022 (semaine 25), contre 352,2 pour la semaine 24 et 202,4 la semaine 23, soit une augmentation en 5 semaines de 279 % pour le Cantal (+ 294 % pour la région ARA et au plan national en 5 semaines également).

L'impact de l'épidémie sur les services hospitaliers reste faible à ce stade mais l'augmentation des admissions en hôpital est constante ; il y a actuellement 25 personnes hospitalisées pour COVID-19, dont 3 en soins critiques, dans le département. Toutefois, afin de limiter la reprise épidémique, il est nécessaire de rappeler les consignes suivantes :

- se laver fréquemment les mains,
- aérer régulièrement les espaces clos,
- porter un masque dans les lieux de promiscuité, les espaces clos et en particulier les transports en commun en période d'affluence,
- se tester dès les premiers symptômes et s'isoler immédiatement en cas de positivité.

**Ces mesures sont des recommandations, elles n'ont pas de caractère obligatoire. Elles font appel à la responsabilité de tous.**

En complément, il est demandé à chacun de vérifier son schéma vaccinal, et plus particulièrement les personnes âgées de plus de 60 ans et les publics fragiles qui doivent bénéficier de la deuxième dose de rappel, c'est-à-dire de leur quatrième injection, pour limiter la diffusion du virus et le développement de formes graves. Les personnes éligibles à la deuxième dose de rappel doivent d'ailleurs recevoir dans les prochains jours des mails de sensibilisation de la part de l'Assurance maladie.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71. 46. 23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

Il est recommandé de faire une **deuxième dose de rappel** :

- Pour les personnes de 60 à 79 ans : dès 6 mois après leur premier rappel ou la dernière infection
- Pour les personnes de 80 ans et plus : dès 3 mois après leur premier rappel
- Pour les personnes immunodéprimées : dès 3 mois après leur premier rappel

Pour les personnes de 12 ans et plus ayant contracté le COVID-19 plus de 3 mois après leur dernière injection, il n'est pas nécessaire de faire une dose de rappel.

Au 27 juin, dans le Cantal, 82,8 % de la population est vaccinée avec deux doses (81,1% au plan national), 67,3 % avec une dose de rappel (59,8% au plan national) et 4,4 % avec deux doses de rappel (4,3 % au plan national).

Par ailleurs, le préfet a informé et sensibilisé les élus afin de renforcer l'affichage des consignes, et plus particulièrement à proximité des sites touristiques et des services de transports en communs.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71. 46. 23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC